



Projet Associatif

L'inauguration d'une ère nouvelle

Association Départementale
Action pour les Gens du Voyage

2023-2028

2374, avenue de la pomme de pin
45100 ORLEANS
adagv45@wanadoo.fr
02.38.76.46.86

PREAMBULE

Complément indispensable des statuts, le projet associatif en est aussi le déploiement arborescent. Il les fait vivre de manière à rassembler autour de lui l'ensemble des femmes et des hommes qui ont la volonté de s'associer.

Socle commun de toutes les actions d'une association, il réunit dans un même élan de pensée l'ensemble des éléments de son identité. Il fixe le cap de ses orientations et en définit l'esprit. Il offre un guide de référence à même de donner un sens au travail associatif. Il inspire les modes de gouvernance, de fonctionnement et d'animation de la structure.

Il est le fruit d'une vision commune d'un but à atteindre, de la direction à prendre, du chemin à emprunter pour y parvenir. Son élaboration est un moment suspendu, l'occasion pour chacun d'opérer dans un effort collectif un retour réflexif sur l'objet de son travail, de s'interroger sur la nature et les modalités de son action, de produire de la connaissance, de conceptualiser enfin, pour mieux incarner.

L'outil privilégié de l'association étant le centre social, le présent projet s'appuie en partie, sur le projet centre social dans son diagnostic, ses constats, les actions mises en œuvre et son approche.

Le projet associatif toutefois en déborde le cadre et fixe les grandes lignes de l'activité de l'association, son esprit et sa philosophie.

L'ADAGV - Une identité forte

une histoire de rencontre entre un lieu, un public, un territoire.

L'ADAGV a été créée en 1976. Son siège social est situé sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage d'Orléans la Source. Sa **finalité** est d'accompagner les personnes itinérantes vers le droit commun afin de leur permettre de se sentir et de devenir des citoyens à part entière.

L'**objet** de l'association est l'itinérance comme mode de vie - l'habitat caravane- dans toutes ses dimensions. Les statuts de l'association établissent qu'elle a pour but de contribuer, dans le département du Loiret, à la promotion sociale, économique et professionnelle des personnes itinérantes ainsi qu'à contribuer à toute forme d'entraide matérielle et morale.

Ces missions principales sont de :

- Favoriser le développement et la mise en œuvre des **potentialités** des Gens du Voyage
- Contribuer à leur **autonomie économique et sociale**
- Rendre possible le **rapprochement** des Gens du Voyage et des sédentaires
- Contribuer à un meilleur **accueil** des Gens du Voyage dans le département du Loiret
- Favoriser l'**accès aux droits** et sensibiliser au respect des devoirs.
- Promouvoir et participer à la diffusion des **cultures** du voyage sous toutes ses formes

Une philosophie de l'engagement, inscrite dans son nom ...

L'association engage son action en la fondant sur des **valeurs humanistes** dans le respect du **cadre Républicain**. Cet engagement postulé par le mot « action » dans le titre de l'association, traduit la conscience acquise par ses fondateurs d'une brisure à réparer, d'un fossé à combler et partant, d'une conquête à mener avec volonté et détermination.

Bien que l'objet premier de l'ADAGV soit l'**itinérance**, la véritable nature de son action est le travail **avec et pour autrui**. Accueil, action sociale et animation, principales modalités de son intervention, exigent un attachement à des **valeurs** centrées sur la personne, son respect, son écoute et ses besoins.



Les acteurs de l'association font vivre ces valeurs au travers de **principes d'action**, dans le cadre d'une démarche éthique parce qu'il convient de rester vigilant quant à l'adéquation de la réponse apportée à la demande qui est faite, au problème qui se pose.

Les acteurs de l'association s'engagent par leur travail quotidien auprès des personnes qu'ils accompagnent avec écoute et bienveillance poursuivant les buts d'**intégration** et d'**autonomie** qu'ils se sont fixés.

Les valeurs

L'histoire, l'expérience acquise, les statuts amènent à énoncer les valeurs d'humanisme, de citoyenneté, d'inclusion, d'équité et de liberté comme étant constitutives du projet associatif.

L'humanisme :

la personne humaine et ses potentialités sont au cœur de l'engagement des acteurs de l'ADAGV. L'association considère que chaque personne, quelque soit son origine, son histoire personnelle et ses conditions d'existence recèle en elle, si on lui offre les moyens adéquats, les potentialités et la capacité d'évoluer.

Citoyenneté :

l'exercice de la citoyenneté est un droit fondamental que l'association envisage comme l'un des objectifs majeurs à atteindre pour les personnes qu'elle accompagne. Offrir à chacun la possibilité de trouver sa place dans la cité, de faire valoir ses droits tout en respectant ses devoirs est à la base de l'exercice de la citoyenneté. Cette pratique passe par une participation à l'élaboration des actions sur un mode démocratique mais aussi par la participation et l'intégration la vie citoyenne locale.



Inclusion/insertion :

corollaire de la citoyenneté, c'est prendre acte des différences et considérer que celles-ci ne doivent pas être un frein ni un obstacle à la participation citoyenne ni un frein à l'accès aux droits. Le respect des différences, des modes de vie, des particularités culturelles sont l'ADN du projet associatif. L'inclusion c'est se doter de moyens appropriés pour parvenir à l'insertion des personnes, leur intégration dans la société.

Equité/égalité :

lié étroitement au principe d'inclusion peut être comprise comme la recherche d'un accès à la justice sociale fondée sur la reconnaissance des différences. Travailler à l'égalité comme un horizon à atteindre tout en considérant que le chemin pour y parvenir nécessite de mettre en œuvre des moyens équitables.

Liberté :

de vivre dans la différence, d'aller et venir, de faire halte durablement dans des conditions dignes. Sans reconnaissance de la différence il n'y a pas de liberté de vivre cette différence tout comme la négation de la différence est une entrave à la liberté (d'être, de vivre selon sa condition).



Les principes

*Les principes sont les modalités de mise en œuvre des valeurs du projet, une règle de conduite adoptée pour atteindre des objectifs. Ils définissent une posture qui articule dans un seul mouvement valeurs et démarche éthique. Ces principes qu'il convient de faire vivre, reflètent le souci du **dialogue**, de **l'ouverture à l'autre** et fait de la participation à la vie de la cité son crédo.*

La participation :

Règle d'or de la vie associative. L'association considère qu'il n'y pas d'apprentissage de la citoyenneté sans participation à sa vie démocratique, sans pratique régulière dans le cadre plus restreint du **débat** et de la **délibération associative** considérés comme un laboratoire permanent de la vie citoyenne. Elle est aussi l'acte « éducatif » par lequel on emprunte le chemin de l'élaboration **collaborative** de projets, de la **mixité** source d'enrichissement et de l'accroissement du « pouvoir d'agir ». Le débat, la délibération associative conçus comme impulsion initiale d'un processus individuel dont l'aboutissement possible est le plein exercice de son droit de citoyen dans un état démocratique : l'exercice du droit de vote.

L'accueil :

principe premier et fonction historique de l'association. Elle a su le faire vivre et évoluer dans le temps pour en faire un savoir être et un savoir-faire. L'accueil est porté naturellement par les valeurs et principes d'écoute, d'empathie et de bienveillance ; de proximité dans la juste distance. **Toute personne est digne d'être accueillie, écoutée, accompagnée sans distinction d'appartenance.** Cet accueil est gage d'ouverture à l'Autre, voyageur ou sédentaire, dans un souci constant de mixité sociale et culturelle.

Connaissance :

L'acquisition et la diffusion de connaissances sont des principes essentiels du travail associatif auprès de populations spécifiques. Ils sont la garantie d'une approche pertinente de l'accompagnement et de la participation à une réflexion globale au sein d'instances dédiées. Outre les connaissances acquises dans les domaines strictement professionnels (animation, travail social, médiation ...) les savoirs académiques dans les disciplines académiques telles que l'anthropologie et la sociologie nourrissent réflexion et savoir être. Ces connaissances théoriques ou empiriques amènent à produire du savoir. Celui-ci a lui-même pour vocation d'être communiqué et diffusé que ce soit dans le cadre de manifestations, colloques, groupes de travail ou encore de séances de formation ou d'informations menées en direction des techniciens, élus ou simples citoyens.

Reconnaissance :

Ce principe active la fonction médiatrice de l'association. Elle illustre son souci de créer de l'échange et du dialogue entre deux mondes qui se côtoient mais qui se méconnaissent, de déconstruire leurs représentations mutuelles, d'en susciter de nouvelles plus conformes à la réalité. Elle met ainsi en jeu les notions de « proche » et de « lointain », s'offre de les inverser, d'y insérer de la perspective, de la relativité et de la nuance.



Une démarche éthique

Dans une mise en relation vivante et dialectique des valeurs et des principes, des savoirs et des situations concrètes, dans une recherche permanente d'un équilibre à trouver, les intervenants de l'association s'engagent dans un processus dynamique de questionnement et d'interrogation. Il y a à la racine de cette posture, la conviction qu'il n'y a pas de réponses toutes faites aux problèmes auxquels ils ont à trouver des solutions. C'est dans cet esprit que l'association adopte une démarche éthique dans laquelle elle respecte deux principes qu'elle met en tension et questionne régulièrement dans sa pratique. Ethique de conviction : parce qu'elle défend un engagement pour une cause qu'elle estime juste et d'utilité sociale.

Ethique de responsabilité : parce que cet engagement s'est donné un but à atteindre : l'autonomie et la citoyenneté. Loin d'être une enclave, l'association est porteuse des valeurs de la société au sein de laquelle elle évolue. Ce principe de responsabilité engage chacun à mettre en adéquation la parole, les écrits et les actes.

Une démarche de projet : quand l'utilisateur devient bénévole

La démarche de projet est la méthode utilisée pour faire vivre le principe de participation. Elle est l'instrument de transmission d'un mode de fonctionnement démocratique. Elle offre à chacun la possibilité d'explorer sa créativité au sein d'un collectif. La prise de parole se confronte aux règles de l'élaboration d'un travail en commun, elle favorise les échanges et le respect de la parole de l'autre. La démarche de projet a la vertu de proposer un mode alternatif et formel du vivre ensemble. Elle est enfin le moyen par lequel d'utilisateur on devient bénévole c'est-à-dire acteur à part entière.

La démarche de projet est aussi le mode adopté pour l'élaboration des actions l'association.

...dans son histoire

Née sous l'impulsion d'un homme, René Thinat alors Maire d'Orléans, alliant idéalisme et pragmatisme, l'association départementale « action pour les gens du voyage » a depuis sa création, tenu le cap entre deux points cardinaux qui semblent avoir servi de boussole à son fondateur.

Pragmatisme, parce qu'à la genèse de sa conception il y a un problème à résoudre : le stationnement permanent de ceux que l'on appelait alors les nomades, sur le territoire orléanais et en particulier du sud d'Orléans.

Idéalisme, parce qu'il fallait trouver une réponse et qu'il a su le faire de la plus humaine des façons.

Tout au long de son histoire, longue désormais de près d'un demi-siècle, l'association a su bâtir sur ce socle, s'épanouir sur ce terreau, en faisant vivre ces deux manières d'aborder et de traiter une réalité humaine complexe.

Conçue à l'origine pour gérer un équipement elle a, au fil du temps et au gré de la vision de ses acteurs successifs, évolué vers l'animation et l'action sociale et accumulé connaissance et expérience en matière d'accueil et d'habitat. Elle a su régulièrement se renouveler, se développer, se réinventer sans jamais perdre de vue les objectifs fixés à sa création.

Cette histoire est un héritage. Elle importe et échoit à celles et ceux qui aujourd'hui animent l'association à leur tour. Elle leur dit ce qu'elle est en leur apprenant d'où elle vient.



Historique ADAGV

1976

Création de l'**Association Départementale Action pour les Gens Du Voyage** par René THINAT, Maire d'Orléans & Président du SIVOM

1979

L'aire d'accueil d'Orléans La Source voit le jour, l'ADAGV gère et anime le site.

1980

Construction et ouverture de l'école.

1990

1er agrément Centre social
Création du Centre de Loisirs..

1995

Semaine dédiée à la culture Tsigane "COULEURS TSIGANE"
1ere convention avec le Conseil Général pour l'accompagnement social

2001

L'ADAGV ne gère plus l'aire d'accueil et se recentre sur l'animation et l'accompagnement social
1ere convention avec la Préfecture du Loiret pour la domiciliation dans le cadre du RMI et de l'aide médicale

2003

Festival "LATCHO DIVES" avec la CAO Val de Loire

2011-2012

L'ADAGV emménage dans ses nouveaux locaux.
Fermeture de l'école sur site
L'ADAGV accompagne les familles dans le cadre du projet d'habitat adapté "Le Clos Pinéa " à Orléans La Source
Fin du projet de création de 4 nouvelles aires d'accueil :Checy / Ingré - La Chapelle Saint Mesmin / Saran et Fleury les Aubrais

2016

"FARA KETENE" exposition itinérante
L'ADAGV accompagne les projets d'habitat adapté

2021-2022

Accompagnement des familles dans le cadre du projet d'habitat adapté
"Le clos Belle Croix" à Olivet
L'ADAGV s'ouvre à de nouvelles missions départementales et agrandit son équipe

...au nom d'un public

L'objet de l'association est de répondre aux diverses problématiques (et non problèmes) posées par le phénomène de l'itinérance dans l'ensemble de ses dimensions.

Il faut ici distinguer l'origine ethnique du mode de vie et des pratiques de l'itinérance. Il n'y a pas d'accompagnement pertinent de la population des gens du voyage sans une connaissance fine de ces deux aspects et une approche adéquate se doit d'en tenir compte.

Les différents groupes ethniques qui composent le monde du voyage ont des modes de vie, des représentations et des cultures différents. Il est nécessaire d'intégrer cette dimension dans la relation qui s'engage avec eux. Cet aspect toutefois s'efface devant celui qui touche aux différentes modalités d'itinérance, qui lui est transversal aux différents groupes ethniques. C'est ce dernier qui est avant tout l'objet de l'association.



Le Voyage : grande itinérance, itinérance régionale ou locale ; sédentarisation, semi sédentarisation.

Si la caravane reste l'habitat principal, les difficultés liées au nomadisme amènent de nombreuses familles à faire le choix de la sédentarisation. Celle-ci toutefois est envisagée à partir d'une expérience de vie héritée du voyage. Les repères spatio-temporels que constituent le rapport entretenu entre le dedans et le dehors, l'inscription des activités ou des relations sociales et/ou familiales, dans des cycles en total décalage avec la société telle qu'elle est conçue, par et pour la sédentarité ; ces repères amènent les familles à adopter l'option de l'habitat adapté. Se fixer certes mais avec la possibilité de pouvoir partir quand le besoin s'en fait sentir.

La sédentarisation (locative ou en accession à la propriété) ne signifie ni la perte d'identité ni la fin des liens au sein de la communauté et encore moins la fin du voyage. Le plus souvent les familles pratiquent une semi itinérance et alternent la sédentarité en période hivernale et l'itinérance le reste de l'année. Il est à noter toutefois que les familles qui fréquentent les aires d'accueil adoptent dans l'ensemble un fonctionnement similaire. Ce que nous nommons la sédentarisation n'est en fait qu'une manière d'entériner un état de fait. De plus en plus les nécessités économiques, la scolarisation, les liens familiaux incitent les voyageurs à se fixer en un ou deux endroits la majeure partie de l'année.



Les Gens du Voyage ne sont pas de nulle part et ne vivent pas dans une errance permanente, sans origine ni fixation. Ils se réclament fortement au contraire de l'appartenance à un territoire, établie sur une histoire familiale et personnelle. Ainsi, mobilité et ancrage ne s'opposent ni ne s'annulent. Ces deux façons d'appréhender l'espace et le temps sont plutôt à considérer comme les deux aspects complémentaires d'une seule et même réalité.



Le voyage a pour ceux qui le pratiquent comme mode de vie, deux fonctions fondamentales : sociale et économique. Mais le voyage recèle des dimensions disparates. Tandis qu'à une extrémité du spectre, certaines familles pratiquent ce qu'on peut appeler une « itinérance intégrale » (forains, circassiens, certains commerçants ambulants) à l'autre, certaines voyagent sur place et ne se déplacent que sur de petites distances, circonscrites dans un périmètre restreint. D'autres enfin inscrivent leur pérégrination annuelle dans un « polygone de vie », partageant leurs séjours entre deux ou trois lieux distincts.

Orléans n'échappent pas à la règle. Les personnes domiciliées à l'association, celles, résidentes des aires d'accueil de l'agglomération, appartiennent à l'ensemble des catégories représentatives du monde du voyage. Les manières d'aborder l'accompagnement dépendent de la prise en compte des connaissances que les intervenants ont acquises et sont en mesure d'intégrer à leurs pratiques. Qu'il s'agisse d'animation, d'accompagnement social ou professionnel ou encore de scolarisation, un centre social spécialisé se doit de prendre en compte le phénomène de l'itinérance dans toute sa complexité. Cela passe par une connaissance fine du public qu'il accompagne.

Domaines, moyens, cadres et territoires d'intervention, réseau et partenaires.

Domaines d'intervention

L'association intervient de manière transversale au travers de ses différentes actions dans des domaines couvrant les besoins des usagers :

- L'animation
- L'insertion
- La santé
- La scolarisation
- Le culturel
- L'habitat



L'association est agréée par la Caf du Loiret pour l'accueil périscolaire et de loisirs (ALSH) ainsi que pour l'animation collective famille ; agréée également en tant qu'organisme domiciliataire par la Préfecture du Loiret ; prestataire d'Orléans Métropole pour l'animation de l'aire d'accueil d'Orléans la Source et l'accompagnement à la sédentarisation des voyageurs stationnant sur les aires de l'agglomération ; conventionnée par le Conseil Départemental du Loiret et par la DDETS pour une mission d'accompagnement social des Gens du Voyage.

Si le centre social est l'outil privilégié de la mise en œuvre des actions de l'association, les domaines d'intervention en déborde le cadre. Les principaux domaines d'intervention de l'association sont l'animation et l'intervention sociale. L'expertise sur la question de l'itinérance, de l'accueil et de l'habitat caravane en est également une composante importante.

Moyens

La **gouvernance** de l'association est assurée par son conseil d'administration, garant du projet associatif et pilote de ses actions. Cette gouvernance, mise en œuvre par l'intermédiaire de son bureau, dans un esprit de collaboration, assure la cohésion entre les administrateurs, les membres de l'association et les salariés.

A la fois **équipement et structure** le centre social est l'outil principale de l'activité de l'ADAGV.

Pour couvrir l'ensemble de ces domaines d'intervention, l'association est organisée en pôles. Ceux-ci sont au nombre de quatre :

- **Pôle accueil**

- Accueil de tous les publics
- Service de domiciliation
- Gestion du courrier

- **Pôle social**

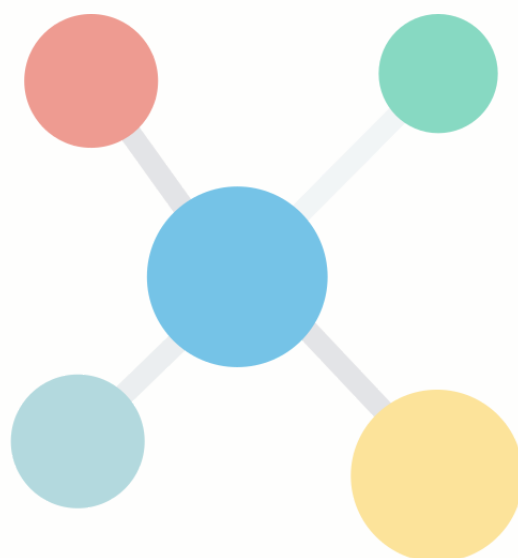
- Instruction et suivi des bénéficiaires du RSA
- Accompagnement social
- Aide à la création d'entreprise

- **Pôle animation**

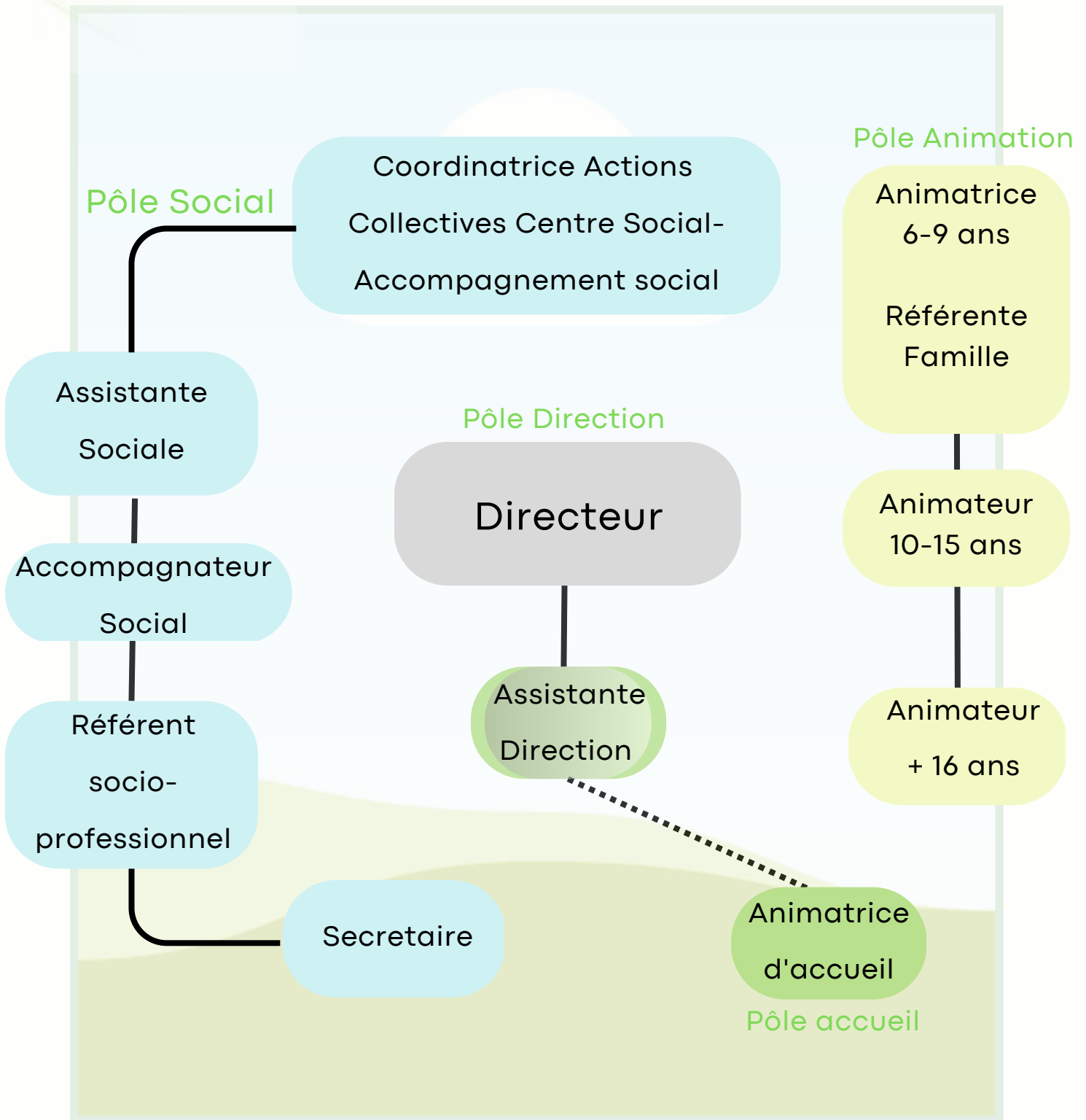
- Enfants/jeunes : ALSH ; Espace jeunes + de 16 ans

- **Pôle coordination, médiation, information**

- Participation à la mise en place du schéma départemental
- Soutien aux communes, réunions publiques sur la question des Gens du Voyage dans le Loiret
- Participation et/ou pilotage de divers groupes de travail du département
- Actions dans le domaine de l'habitat adapté
- Actions de médiations



Organigramme 2023



Territoires d'intervention

La vocation de l'association est départementale et ce depuis sa création. Si son territoire d'intervention historique est l'aire d'accueil d'Orléans la Source, si son identité spécifique en est l'animation, son rayonnement veut s'inscrire dans une dimension à la fois départementale et nationale. Par son expérience, son expertise et son savoir-faire l'association intervient auprès des collectivités et organismes sur l'ensemble du département. Par sa capacité à projeter le fruit de son action locale dans une réflexion engagée à l'échelon national, elle entend porter son rayonnement au-delà des frontières du département.



Le partenariat

Le partenariat reflète à la fois l'inscription historique de l'association sur le territoire local, la solidité de son partenariat institutionnel, la variété de ses domaines d'intervention. Une des finalités de l'association étant d'orienter les voyageurs vers le droit commun et d'œuvrer à leur insertion dans le tissu économique et social, il est dans la nature même de son action de constituer et développer un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs à même de la soutenir dans la poursuite de cet objectif.

Son partenariat institutionnel essentiel par son soutien financier, fait de l'association un acteur de l'action publique. Son réseau d'acteurs institutionnel et associatif traduit son ouverture et son sens du dialogue, mais également la diversité des domaines que son action recouvre.

Il affirme par ailleurs son engagement dans un processus permanent de réflexion et de participation à l'élaboration des politiques publiques et d'actions en faveur des Gens du Voyage. C'est ainsi que l'association est membre du réseau FNASAT et de la Fédération Régionale des Centres Sociaux



Cadres législatif et réglementaire.

L'association développe son action dans le respect des lois qui régissent la société, du cadre législatif et réglementaire qui est celui de ses domaines d'intervention : l'action sociale et l'animation

Elle le fait par ailleurs dans une relation contractuelle avec les institutions publiques.



Enjeux et perspectives : Agir avec les gens du voyage...

Le présent projet entend inaugurer une ère nouvelle pour l'ADAGV. Elle aura dans la période qui s'ouvre, à poursuivre une série d'objectifs qui doivent l'amener à réformer son approche pour associer un plus grand nombre de voyageurs à la vie de l'association. La communication et la diffusion de l'information seront le deuxième axe de travail avec l'élaboration d'un site web et le développement du pôle « coordination, médiation, information » Reste enfin à mettre en œuvre l'action sociale et l'animation au niveau départemental avec la création d'un centre social itinérant.

- Une plus grande participation : adhésion des usagers et développement du groupe des bénévoles
- Le mode de gouvernance questionné : des voyageurs au conseil d'administration
- Un territoire d'intervention élargi : le centre social itinérant dans le département
- Le site web : pour une plus grande visibilité, une meilleure diffusion de l'information ; un support de production de connaissances
- Relancer la médiation culturelle
- Développement du pôle coordination, médiation, information.